

Zones urbaines

- UA: zone urbaine dense (village perché + le Serre)
- UB: zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- UBa: zone urbaine d'habitat pavillonnaire (assainissement autonome)
- UG: zone urbaine à vocation d'équipements

Zones à urbaniser

- AUc: zones d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble (couvertes par des OAP)
- AUs: zones à urbaniser bloquées à vocation d'habitat (ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU)

Zones agricoles

- A: zone agricole
- Ap: zone agricole à forte valeur paysagère
- Aco: zone agricole de préservation des corridors écologiques

Zones naturelles

- N: zone naturelle
- NG: zone naturelle à vocation d'installations ou aménagements d'intérêt général ou de service public (STEP, stationnement...)
- Nt1: zone naturelle à vocation touristique (camping)
- Nt2: zone naturelle à vocation touristique
- Np: zone naturelle à forte valeur paysagère
- Nco: zone naturelle de préservation des corridors écologiques
- Ne: zone naturelle de stockage de matières végétales et matériaux bois, compostage et recyclage de déchets en bois

Autres prescriptions

- secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées
- Bâtiments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. (L151-11)
- Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation des emplacements réservés au titre du L151-41 alinéas 1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)
- emplacements réservés au titre du L151-41-5 (fixant des objectifs de mixité sociale)
- éléments protégés au titre des articles L151-23
 - Arbres remarquables
 - Végétation à valeur paysagère
 - Eolennes hydrauliques (agricoles)
 - Autres boisements (ripisylves)

Risques d'inondation:

- Etude hydraulique sur le bassin versant du Rieutord
- Aléa pour la crue centennale (mai 2015) source: Porter à connaissance, hydrétudes 2015

A titre d'info

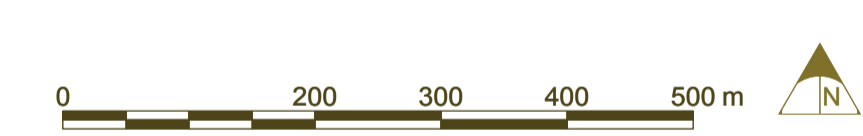
- Sièges d'exploitation agricoles

Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéas 1 à 3
(en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)

N°	Description	Bénéficiaire
1.	Village: création d'une aire de stationnement	Commune
2.	Le Peyrou: élargissement de voirie pour créer du stationnement (mise en sécurité)	"
3.	Le Peyrou-Tracieu: création d'un chemin doux le long de la RD322 (mise en sécurité des piétons)	"
4.	La Vallette: création d'une réserve incendie	"
5.	La Plaine: élargissement de la voie communale n°1	"
6.	Moure-est - Tracieu-sud: création d'un chemin piétonnier (mise en sécurité des piétons)	"
7.	Le Peyrou: installation d'un apport volontaire de déchets	"
8.	Le Serre: création d'une voie de desserte	"
9.	Tracieu-le Valadas: Prolongation et aménagement de voirie	"

Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéa 4 (fixant des objectifs de mixité sociale)

N°	Description	Bénéficiaire
A.	Serre de la Crac: création de 6 logements locatifs conventionnés intergénérationnels	Commune



Commune de Saint-Vincent-de-Barrès (07)
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE

PIÈCE n°4-a